



BAREME D'HONORAIRES

(Applicable au 01/04/2017)

Honoraires de transaction	TVA en vigueur au 01/01/2014 : 20%
Prix de vente inférieur à 100.000 €	Honoraires forfaitaires 5.000 € TTC
Prix de vente de 100.00 € à 149.000 €	Honoraires : 5% TTC
Prix de vente de 150.000 € et 749.000 €	Honoraires : 4% TTC
Prix de vente supérieur à 750.000 €	Honoraires : 3% TTC
Honoraires de location	Bailleurs/Locataires : 7 € TTC le m2
Etats des lieux	Bailleurs/Locataires : 3 € TTC le m2
Honoraires d'estimation (Successions/ISF ...)	Forfait : 150 € TTC

Les prix de vente sont hors frais notariés, d'enregistrement et de publicité foncière.

Les honoraires de transaction peuvent être soit à la charge du vendeur, soit à la charge de l'acquéreur selon les mandats. Les honoraires sont calculés sur le prix net vendeur lorsqu'ils sont à la charge de l'acquéreur.

Les honoraires d'agence sont exigibles le jour de la signature de l'acte authentique chez le notaire.

Tracfin

*Conformément aux dispositions relatives à la lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme **Article L.561-1 et suivants du code Monétaire et Financier**, nous sommes amenés à recueillir des informations relatives à l'identité, le domicile et les ressources de nos clients. Un dispositif d'évaluation et de gestion des risques est mis en place, en cas de doute nous avons l'obligation de déclarer l'acquisition ou son projet.*

MEDIATION

Service de Médiation de la consommation : **MEDIATION – VIVONS MIEUX ENSEMBLE**
www.mediation-vivons-mieux-ensemble.fr – mediation@vivons-mieux-ensemble.fr
 465 avenue de la Libération -54000 NANCY